

N° CP 69/64-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

Contrat d'alimentation en eau potable avec la Communauté de Communes Ill et Gersbach et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La Commission Permanente du Conseil Général,

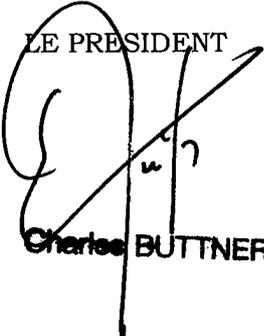
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée le 15 octobre 2004, portant délégation à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de contrat d'alimentation en eau potable avec la Communauté de Communes Ill et Gersbach et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer le document correspondant joint au rapport.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions